

Discours prononcé à la
Société fraternelle des
minimes, le 25 mars 1792,
l'an quatrième de la liberté,
par Mlle [...]

Théroigne de Méricourt, Anne-Josèphe (1762-1817). Auteur du texte. Discours prononcé à la Société fraternelle des minimes, le 25 mars 1792, l'an quatrième de la liberté, par Mlle Théroigne, en présentant un drapeau aux citoyennes du faubourg S. Antoine ([Reprod.]). 1792.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

7. 338
1-29

7. 339
1-19

A Paris, Société fraternelle des deux sexes

DISCOURS, 338

*Imprimés par ordre de la Société Fraternelle de
patriotes, de l'un & de l'autre sexe, de tous
âge & de tout état, séante aux Jacobins, rue
Saint-Honoré.*

A P A R I S.

1790.

DISCOURS

*PRONONCÉ à la Société Fraternelle
des Minimes, le 25 mars 1792,
l'an quatrième de la liberté,*

PAR Mlle. THÉROIGNE,

*EN présentant un Drapeau aux Ci-
toyennes du Faubourg S. Antoine.*

CITOYENNES, quoique nous ayons remportées des victoires, qu'un Tyran soit mort, qu'un Ministre prévaricateur soit accusé de haute trahison, & que l'Assemblée Nationale montre une énergie qui ranime l'espérance des Amis de la Patrie, nous sommes cependant toujours en danger. Sans entrer à cet égard dans des détails qui vous sont connus, je vous répéterai seulement ce que je crois

ne pouvoir être trop rappelé à votre souvenir, afin de vous inviter à réfléchir sérieusement sur notre situation ; à ne pas perdre de vue que les torches de la guerre civile sont prêtes à s'allumer ; que l'étendart de la contre-révolution est arboré dans plusieurs parties de l'Empire ; qu'il est visible que par-tout, mais particulièrement dans Paris, des scélérats soudoyés ont un plan de division intestine qu'ils suivent avec la plus grande activité, afin de préparer des partis qui seront toujours funestes à la liberté, si votre vigilance ne déjoue les trames criminelles ourdies par nos ennemis.

Citoyennes, n'oublions pas que nous nous devons toutes entières à la Patrie ; qu'il est de notre devoir le plus sacré de resserrer entre nous les liens de l'union, de la confraternité ; & de répandre les principes d'une énergie calme, afin de nous préparer avec autant de sagesse que de courage à re-

pousser les attaques de nos ennemis.

Citoyennes, nous pouvons, par un généreux dévouement, rompre le fil de ces intrigues. Armons-nous; nous en avons le droit par la nature & même par la loi; montrons aux hommes que nous ne leur sommes inférieures ni en vertus, ni en courage; montrons à l'Europe que les Françaises connoissent leurs droits, & sont à la hauteur des lumieres du dix-huitieme siecle; en méprisant les préjugés, qui par cela seul qu'ils sont préjugés, sont absurdes; souvent immoraux, en ce qu'ils nous font un crime des vertus.

Les tentatives que le pouvoir exécutif pourra faire par la suite pour regagner la confiance publique, ne feront que des pièges dont nous devons nous défier: tant que nos mœurs ne seront pas d'accord avec nos lois, il ne perdra pas l'espérance de profiter de nos vices pour nous remettre dans les fers. Il est tout simple, & vous de

vez même vous y attendre; on va mettre en avant les aboyeurs, les folliculaires soudoyés, pour essayer de nous retenir, en employant les armes du ridicule, de la calomnie, & tous les moyens bas que mettent ordinairement en usage les hommes vils pour étouffer les élans du patriotisme dans les âmes foibles. Mais, françaises, actuellement que les progrès des lumières vous invitent à réfléchir, comparez ce que nous sommes avec ce que nous devrions être dans l'ordre social. Pour connoître nos droits & nos devoirs, il faut prendre pour arbitre la raison, & guidées par elle, nous distinguerons le juste de l'injuste. Quel seroit donc la considération qui pourroit nous retenir, nous empêcher de faire le bien lorsqu'il est évident que nous le pouvons & que nous le devons? Nous nous armerons, parce qu'il est raisonnable que nous nous préparions à défendre nos droits, nos foyers, & quo

nous serions injustes à notre égard & responsables à la Patrie , si la pusillanimité que nous avons contractée dans l'esclavage avoit encore assez d'empire pour nous empêcher de doubler nos forces. Sous tous les rapports , vous ne pouvez douter que l'exemple de notre dévouement ne réveille dans l'ame des hommes les vertus publiques , les passions dévorantes de l'amour de la gloire & de la Patrie. Nous maintiendrons ainsi la liberté par l'émulation & la perfection sociale résultante de cet heureux concours.

Françoises , je vous le répète encore , élevons-nous à la hauteur de nos destinées ; brisons nos fers ; il est temps enfin que les Femmes sortent de leur honteuse nullité , où l'ignorance , l'orgueil , & l'injustice des hommes les tiennent asservies depuis si longtemps ; replaçons-nous au temps où nos Mères , les Gauloises & les sieres Germanes , délibéroient dans les

Assemblées publiques , combattoient à côté de leurs Epoux pour repousser les ennemis de la Liberté. Françaises, le même sang coule toujours dans nos veines ; ce que nous avons fait à Beauvais , à Versailles, les 5 & 6 octobre , & dans plusieurs autres circonstances importantes & décisives, prouve que nous ne sommes pas étrangères aux sentimens magnanimes. Reprenons donc notre énergie ; car si nous voulons conserver notre Liberté, il faut que nous nous préparions à faire les choses les plus sublimes. Dans le moment actuel , à cause de la corruption des mœurs, elles nous paroîtront extraordinaires , peut-être même impossibles ; mais bientôt par l'effet des progrès de l'esprit public & des lumières, elles ne seront plus pour nous que simples & faciles.

Citoyennes , pourquoi n'entrerions-nous pas en concurrence avec les hommes. Prétendent-ils eux seuls avoir

des droits à la gloire ; non , non . . . Et nous aussi nous voulons mériter une couronne civique , & briguer l'honneur de mourir pour une liberté qui nous est peut-être plus chère qu'à eux , puisque les effets du despotisme s'appesantissent encore plus durement sur nos têtes que sur les leurs.

Oui . . . généreuses Citoyennes , vous toutes qui m'entendez , armons-nous , allons nous exercer deux ou trois fois par semaine aux Champs-Elisées , ou au Champ de la Fédération ; ouvrons une liste d'Amazones Françaises ; & que toutes celles qui aiment véritablement leur Patrie , viennent s'y inscrire ; nous nous réunirons ensuite pour nous concerter sur les moyens d'organiser un Bataillon à l'instar de celui des élèves de la Patrie , des Vieillards ou du Bataillon sacré de Thèbes. En finissant , qu'il me soit permis d'offrir un Etendart tricolore aux Citoyennes du faubourg Saint-Antoine.

Nota. La premiere Assemblée des
Citoyennes se tiendra le lundi 2 avril
à cinq heures du soir, dans le local
de la Société fraternelle des Minimes,
Place Royale.

DISCOURS 20
SUR LA SITUATION
POLITIQUE

DE L'EMPIRE FRANÇAIS,

*PRONONCÉ à la Société des JACOBINS,
à Paris, par PHILIBERT SIMON, M.
Vicaire Épiscopal à Strasbourg,
Député des Jacobins du haut et bas
Rhin, à la Société Mère, et dont
elle a arrêté l'impression, le 30
Avril, l'an IV de la Liberté.*



A P A R I S.

De l'Imp. de MAYER & Compagnie, rue St. Martin,
N° 219, presque vis-à-vis la rue Maubuée.